



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du 26 août 2019

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 26 août 2019 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^{ème} vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
MM. Bertrand Lefebvre, membre
Simon Paquin, substitut

Ainsi que : Mme Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
MM. Daniel LeBlanc, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

Était absente : Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière

L'assistante secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Dépôt de la compilation des interventions des patrouilleurs de l'eau par secteur à ce jour pour la saison 2019;
- Dépôt de l'analyse des contraventions des patrouilles de l'eau à ce jour pour la saison 2019

RÉSOL. : 78-08-2019 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 79-08-2019 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Simon Paquin

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 juillet 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019;
6. Imposition d'une suspension disciplinaire;
7. Autorisation de prime à monsieur Dominic Kelly, opérateur d'usine, en remplacement du contremaître;
8. Modification du comité de retraite du régime complémentaire des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale (RAIM) et de la MRC les Moulins;
9. Autorisation de travaux dans la servitude de la RAIM pour le projet Horizon Terrebonne;
10. Affaires nouvelles;
11. Correspondances:
 - Ville de Mascouche – Résolution 190715-03 – Nomination des représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins et abrogeant la résolution 180122-13;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 80-08-2019 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 juillet 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 juillet 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 81-08-2019 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 127 465,80 \$ et de 347 796,35 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 82-08-2019 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019 au montant de 217 314,96 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 83-08-2019 (Imposition d'une suspension disciplinaire)

ATTENDU la recommandation du directeur des opérations de la RAIM relativement à l'imposition de (3) jours de suspension sans solde dans le dossier numéro RAIM-2019019, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE la RAIM s'est fait accompagner par la Direction des ressources humaines de la Ville de Terrebonne;

IL EST PROPOSÉ PAR: Simon Paquin

APPUYÉ PAR: Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise l'imposition de (3) jours de suspension sans solde dans le dossier numéro RAIM-2019019 à être déterminée par la direction de la RAIM.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 84-08-2019 (Autorisation de prime à monsieur Dominic Kelly, opérateur d'usine, en remplacement du contremaître)

ATTENDU le départ du contremaître de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;

ATTENDU QUE monsieur Dominic Kelly, opérateur d'usine, a accepté la responsabilité de remplacement du contremaître au niveau des opérations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

DE RATIFIER l'autorisation pour le versement d'une prime équivalente au taux horaire de l'opérateur d'usine, par jour, à compter du 17 juillet 2019 et ce lorsqu'il est en remplacement du contremaître.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 85-08-2019 (Modification du comité de retraite du régime complémentaire des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale (RAIM) et de la MRC les Moulins)

ATTENDU QUE la résolution 28-03-2019 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, nommait ses représentants pour siéger sur le comité de retraite de la RAIM et la MRC les Moulins à titre de membres votants représentants l'employeur;

ATTENDU le départ à la retraite de M. Marc-André Marchand et l'absence pour une période indéterminée de Mme Chantal Marceau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration nomme les personnes suivantes pour siéger sur le comité de retraite de la RAIM et la MRC les Moulins à titre de membres votants représentants de l'employeur, et ce, comme suit :

- Daniel LeBlanc
- Christiane Lambert, substitut, durant l'absence indéterminée de Mme Chantal Marceau

ADOPTÉ

RÉSOL. : 86-08-2019 (Autorisation de travaux dans la servitude de la RAIM pour le projet Horizon Terrebonne)

ATTENDU QUE le Groupe Socam procède à la construction d'un immeuble à Terrebonne dans le cadre du projet Horizon;

ATTENDU QUE la construction d'un massif électrique est requise pour l'alimentation en électricité et en télécommunication du bâtiment;

ATTENDU QUE les plans d'implantation du massif suggèrent que le massif électrique soit en partie construit sur le lot #2438616;

ATTENDU QUE la RAIM détient une servitude sur ce lot pour le passage d'une conduite maîtresse d'aqueduc;

ATTENDU QUE le massif doit passer sous la conduite d'aqueduc;

ATTENDU QUE cette conduite d'aqueduc constitue un élément important pour la desserte en eau potable d'une partie des citoyens des villes de Mascouche et de Terrebonne;

ATTENDU QUE M. Guy Saulnier, ing., de la firme Tetrattech a été mandaté afin d'évaluer les risques liés au passage du massif sur le lot #2438616 et aux changements d'épaisseur de recouvrement au-dessus de la conduite;

ATTENDU QUE M. Saulnier a contacté le manufacturier de la conduite, la compagnie Forterra, afin d'obtenir leur analyse de risque;

ATTENDU QUE la compagnie Forterra et M. Saulnier, ing., concluent que le système demeurera stable malgré la perte de matériel;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE M. Saulnier recommande que le croisement entre la conduite et le massif électrique soit réalisé de façon perpendiculaire, que l'écoulement en conduite soit réduit pendant la durée des travaux et qu'un remblai sans retrait soit utilisé pour remblayer l'excavation;

ATTENDU QUE la RAIM a mandaté la firme Aqua Data afin d'effectuer une simulation hydraulique pour évaluer l'impact de réduction de l'écoulement en conduite sur l'ensemble du réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE le rapport émis par Aqua Data conclut que le réseau actuel serait en mesure d'alimenter adéquatement les usagers lors de la fermeture de la conduite visée dans des conditions de débit maximum journalier;

ATTENDU QUE, dans le but de limiter les risques de bris, Groupe Socam s'engage à effectuer l'excavation avec de la machinerie jusqu'à plus ou moins deux pieds de la conduite et à finaliser manuellement l'excavation afin de dégager la conduite;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise les travaux de construction d'un massif électrique dans la servitude, à proximité et sous la conduite d'aqueduc de la RAIM sous les conditions suivantes :

- Un représentant de la RAIM, ou une firme mandatée, sera présente sur le lieu pour la surveillance des travaux
- Le Groupe Socam devra aviser la RAIM de la date retenue pour la réalisation des travaux sept (7) jours à l'avance
- Le respect des recommandations émises par M. Guy Saulnier, ing.

QUE l'acceptation est conditionnelle aux essais terrain à être réalisés par la RAIM et les villes membres pour confirmer les résultats théoriques de l'analyse hydraulique effectuée par la firme Aqua Data.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 87-08-2019 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Paquin
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentés.

ADOPTÉ



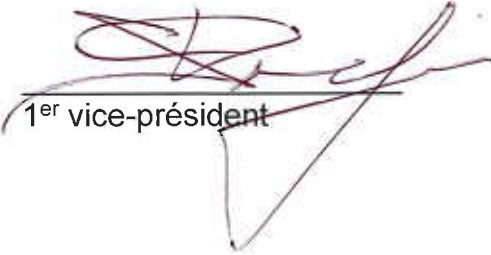
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 88-08-2019 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE l'assemblée soit et est levée.



1^{er} vice-président



Assistante secrétaire-trésorière